



LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191028-DCM22-181019-

EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de consultation : 28/10/2019

DATE DU DIX-HUIT OCTOBRE

DEUX MILLE DIX-NEUF

**Affaire 22-181019 : Mutation foncière / Echange sans soulte entre la Commune propriétaire de la parcelle AT 125 en partie et Madame ROBERT Christelle propriétaire de la parcelle AT 568**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 OCTOBRE 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

Absent (s) : 04

Procuration (s) : 09

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : GONTHIER Emmanuelle

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

  
LE MAIRE,  
  
Marc-Luc BOYER

L'an deux mille dix-neuf le DIX-HUIT OCTOBRE à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS :** Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

**ABSENT(S) :** Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal.

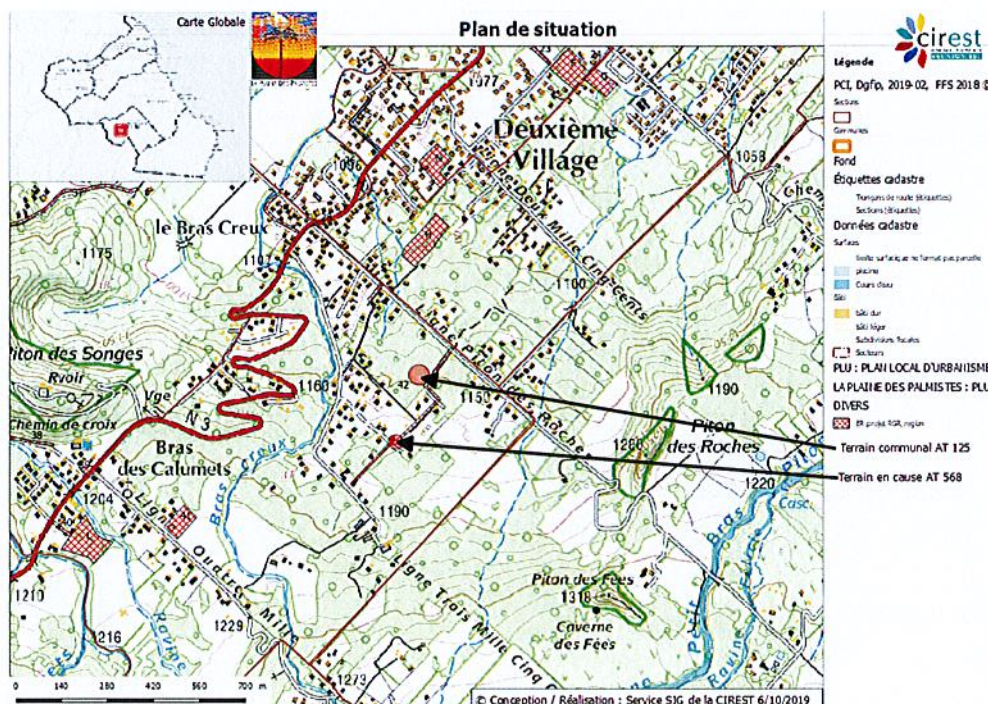
**PROCURATION(S) :** Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe à Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe à Marc Luc BOYER Maire - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint à René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale à Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale à André GONTHIER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale à Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint.

## Affaire 22-181019

Mutation foncière / Echange sans soulte entre la Commune propriétaire de la parcelle AT 125 en partie et Madame ROBERT Christelle propriétaire de la parcelle AT 568

Accusé de réception en préfecture  
A974589740065-20191028-DCM22-181019-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Mme ROBERT Christelle est propriétaire d'un terrain situé à l'impasse des Jades et grevé actuellement par un emplacement réservé pour une création de voirie. Elle ne peut pas mener à bien son projet de construction de sa maison, puisque son terrain est amputé de presque de moitié par cette servitude pour création de voirie. Sur les 465 m<sup>2</sup>, la future voie occupera un peu plus de 200 m<sup>2</sup>. Il est donc impossible pour elle dans ces conditions, de construire une maison, notamment avec l'assainissement autonome et les reculs nécessaires imposés au PLU en vigueur.



Suite à des négociations, il lui a été proposé d'échanger son terrain avec un terrain de surface identique sur le même secteur, à détacher du terrain AT 125 et attenant à l'impasse des Jades.

Mme ROBERT a fait savoir qu'elle acceptait cet échange, à surface et valeur égales. Un géomètre sera désigné et pris en charge par la Commune, pour établir tout document nécessaire au règlement de cette situation : document d'arpentage, déclaration préalable ...

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **VALIDE** l'échange, sans soulte, de parcelle AT 568 contre une partie de la parcelle AT 125 aux conditions sus énoncées (surface et valeur identiques),
- **ACCEPTE** de prendre en charge en totalité les frais notariés afférents à cette affaire,

- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièce-jointe : Courrier au nom de **ROBERT Christelle** en date du **01/10/2019**)

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191028-DCM22-181019-  
DE  
Date de téléransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

---

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

**Pour copie conforme**

**LE MAIRE,**



**Marc Luc BOYER**

ROBERT Christelle  
Plaine des Palmistes  
15 rue Jacques Brunet(97431)  
Tel:0693 03 14 13



A l'attention de Monsieur le Maire de la Plaine des palmistes

Monsieur le maire,

Je souhaite vous faire part de mes inquiétudes suite à la découverte au sein de vos services, que mon terrain AT568 en zone UB était concerné par un projet datant de 2013. Je regrette ne pas avoir eu l'information avant et ne souhaite en aucun cas vendre une partie de mon bien au profit de ce projet.

Après ma rencontre avec vous, monsieur le maire, vous avez évoqué la possibilité d'un échange de terrain. Cette proposition pourrait me satisfaire dans la mesure où tous les bénéfices de mon terrain actuel sont respectés. En effet, je souhaite avoir un équivalent avec possibilité de construire (terrain déclassé) avec à proximité l'eau courante, les câbles électriques, un accès direct (non pas l'obligation d'avoir recours à un droit de passage) et bien sûr avec surface égal à l'actuel bien( terrain viabilisé). Je vous remercie, monsieur le maire, pour l'intérêt que vous portez à ce problème. Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de croire, monsieur le maire, en l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Fait à la Plaine des Palmistes

Le 1/10/19

ROBERT Christelle

CB